



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 10 juillet 2025.

Titre et objet : RÈGLEMENT CA-2025-442 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE DIVERSES ÉTUDES ET INSPECTIONS RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES EN EAU POTABLE.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 18 au 22 août 2025, et a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 30 septembre 2025.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 7 octobre 2025
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière